



CPG

DÉCLARATION 2035 BNC 2025
Guide d'aide à la saisie en ligne

centrepluri.fr



SOMMAIRE

Informations concernant la déclaration 2035 et ses annexes	Pages
Dates de dépôt de la déclaration 2035 et des annexes	2
NOUVEAUTÉS BNC 2025	3
RAPPELS	4
Accéder à la saisie en ligne	5
Vérifier et/ou modifier mes informations et accéder à la saisie de la déclaration 2035	6 - 7
Pictogrammes du menu général	8
Rappels d'aide à la saisie en ligne de votre déclaration 2035 et ses annexes	9
Première page de la 2035	
Comment renseigner les informations ?	10 - 11
Page 2035-suite	
Comment renseigner le tableau des immobilisations ?	12
Page 2035-A	
Comment renseigner le cadre 1 ?	13
Comment renseigner la ligne 23 « Frais de véhicules » ?	13
Comment renseigner la ligne 25 « Charges sociales personnelles »	14
Comment renseigner les lignes 6 « Gains divers » et 32 « Pertes diverses » ?	15
Page 2035-B	
Comment renseigner la ligne 36 « Divers à réintégrer » ?	16
Comment renseigner la ligne 43 « Divers à déduire » ?	16
Déclarations annexes	
Comment renseigner la déclaration 2035E ?	17
Comment renseigner la déclaration 1330 CVAE ?	18
Comment renseigner la déclaration 2069-RCI ?	19
Suis-je concerné par le formulaire « Decloyer » ? (CADECLOYER)	20
Comment renseigner le formulaire « Decloyer » ? (CADECLOYER)	20
Comment renseigner les formulaires relatifs aux exonérations ZFU ?	22
Informations concernant les tableaux OGBNC	
Récapitulatif des tableaux OGBNC à compléter pour le CPG	23
Comment renseigner l'OG ID 00 : données d'identifications ?	24
Comment renseigner l'OGBNC 01 : Informations complémentaires ?	25
Comment renseigner l'OGBNC 02 : Détail des postes ?	25
Comment renseigner l'OGBNC 03 : Frais mixtes – Détail divers à réintégrer ?	26
Comment renseigner l'OGBNC 04 : Tableau de passage ?	27
Notice d'aide pour compléter l'OGBNC 04 (Tableau de passage)	28 – 29
Comment renseigner l'OGBNC 05 : Contrôle de TVA ? (Option créances/dettes)	30
Comment renseigner l'OGBNC 06 : Contrôle de TVA ? (Option recettes/dépenses)	31
Comment renseigner l'OGBNC 07 : Associés de sociétés ou de groupement d'exercice ?	32
Comment renseigner l'OGBNC 08 : Zones libres ? (concerne tous les adhérents)	33
Codes et libellés pour remplir le tableau OGBNC 08	34
Finaliser la déclaration et l'envoi	
Ajouter une ou des pièces jointes avec ma déclaration 2035	35
Traiter les anomalies sur votre déclaration 2035 et/ou les tableaux OGBNC	36
Envoyer la déclaration 2035, les tableaux OGBNC et les pièces justificatives au CPG	37
Confirmation de l'envoi	37
Accusé de réception	38

Dates de dépôt de la déclaration 2035 et des annexes

🔑 Le CPG attend vos informations pour le **30 avril 2026 au plus tard**.

🔑 En cas d'erreur, vous pouvez nous télétransmettre une nouvelle déclaration 2035 étant précisé que :

- **Jusqu'au 20 mai 2026**, c'est la dernière déclaration qui sera prise en compte par la DGFIP.
- **Après le 20 mai 2026**, il s'agira d'une déclaration rectificative pour la DGFIP.



**ATTENTION : Il est recommandé
d'utilisez le navigateur Google
Chrome ou Microsoft Edge lors de la
saisie de votre déclaration 2035 sur
votre compte CAWEB**

NOUVEAUTÉS BNC 2025

Déclaration 2035 B – Cadre 8 : Travailleurs indépendants

Nouvelle rubrique spécifique à la détermination du revenu brut social (cf. guide fiscal 2026 § 396).

Travailleurs indépendants			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social (24)		DE	
Sommes à retenir pour la détermination du revenu brut social (25)		DB	
Revenu brut social (si le montant est négatif) (26)	DC		
Revenu brut social (si le montant est positif) (26)		DD	

Déclaration 2035 B – Ligne 43 : Divers à déduire

Les déductions forfaitaires des médecins du secteur 1 (2%, 3% et groupe III) doivent désormais être détaillées dans des rubriques dédiées de la ligne 43 divers à déduire **lignes DF (2%), DG (3%) et DH (frais de groupe III)**.

43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL	
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont plus values à court terme exonérées (art. 151 septies ; 151 septies A et 238 quinquies)	CQ			
		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » - déduction au titre des frais de représentation de 2%	DF		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » - déduction complémentaire de 3%	DG			
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	CJ			
		dont revenus nets de cession, concession et sous concession de brevets taxables à 10 %	AX		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » - abattement forfaitaire pour frais du groupe III	DH			

Renseignements complémentaires : Tableaux OGBNC

Les tableaux OGBNC **ne sont pas obligatoires**, **mais leur transmission est fortement recommandée** pour permettre de réaliser dans les meilleures conditions nos travaux en matière de présentation fiscale.

RAPPELS

Cadre ECF déclaration 2035

ECF ? ☐	
Nom et adresse du prestataire	FJ Nom
	Nom (suite)
	Numéro, type et voie
	Complément adresse
	Lieu dit
	CP Commune
	Pays
Numéro SIREN	

Case ECF à cocher si l'entreprise s'est engagée au titre de l'exercice dans le dispositif de l'examen de conformité fiscale (ECF). Il convient d'identifier le prestataire de confiance ainsi que son numéro SIREN. **Rappel du numéro SIREN du Centre : 313701286**

Cadre 7 2035-B Barème kilométrique

7 Barème kilométrique (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T(véhicule de tourisme); M(moto); V(vélocycle, scooter); (2) Mettre une croix dans la colonne "Barème BNC" ou "barème BIC" (3) Nouveauté 2022 : Indiquer la motorisation : VT(Thermique); H2(Hydrogène); HEV(Hybride); ou EL(Electrique) (4) Indiquer si nécessaire le type de carburant : DSL(diesel), SSP(super sans plomb), ou GPL									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s) :	Type (1)								
			☐	☐					
			☐	☐					
			☐	☐					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	0	B 0

Colonne « Motorisation », les codes sont :

- VT = thermique
- H2 = hydrogène
- HEV = hybride
- EL = électrique

OG ID 00 Cadre attestation

ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	☐

En cochant cette case vous attestez que votre comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale. Cela vous évite de nous fournir une attestation de votre éditeur de logiciel.

Accéder à la saisie en ligne

Pour accéder à la saisie en ligne de votre déclaration vous avez la possibilité d'y accéder par différentes pages du site www.centrepluri.fr :

- Par la page d'accueil, en cliquant en haut de la page sur le bouton « Mon compte », entrez votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre tableau de bord puis passez la souris sur « Saisie des déclarations ». Cliquez ensuite sur « Saisie déclaration 2035 » et à partir de là, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « Accéder à la saisie de la déclaration fiscale ».

OU

- Toujours sur la page d'accueil en bas de page dans la rubrique « Nos services », se



trouve le bouton « Saisir mes déclarations » , cliquez dessus pour être redirigé vers la page « Services en ligne ». Pour accéder à la saisie de votre déclaration cliquez sur le bouton « Saisir mes déclarations en ligne »,



entrez votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre tableau de bord puis passez la souris sur « Saisie des déclarations ». Cliquez ensuite sur « Saisie déclaration 2035 » et à partir de là, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « Accéder à la saisie de la déclaration fiscale ».

OU

Via le menu en haut à droite de la page d'accueil, sélectionnez « Services en ligne » pour être redirigé vers la page, puis cliquez sur « Saisir mes déclarations en ligne ».

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre compte CAWEB.

Passez la souris sur « Saisie des déclarations » puis cliquez sur « Saisie déclaration 2035 », puis cliquez sur « Accéder à la saisie de la déclaration fiscale ».

Vérifier et/ou modifier mes informations et accéder à la saisie de la déclaration 2035

2

✖ Déconnexion Sélectionner l'exercice à saisir ci-dessous et accédez à la saisie de votre déclaration ➔

Sélection d'un exercice :

Déclaration(s) enregistrée(s) dans notre association :

- ☐ Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018
- ☐ Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017
- ☐ Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Déclarations saisies sur le site :

- ☐ Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019
- ☐ Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018
- ☐ Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017
- ☐ Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016
- ☐ Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
- ☐ Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Informations de l'exercice :

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019 La durée de l'exercice est de 12 mois

Si la durée de votre exercice n'est pas égale à 12 mois, merci de préciser la raison : Événement : ▼

Si vous êtes multi-établissements, cochez ici ☐

Informations de l'adhérent :

Prénom et Nom ou Désignation :
Complément identité :
Complément adresse :
Adresse :
Précision distribution :
Code Postal :
Commune :
Numéro d'adhérent :
SIREN :
ROF :
Téléphone :
Email :
Activité :
Code APE :

Annuler les modifications Enregistrer les informations modifiées

1. L'exercice par défaut est celui en gras. Sélectionnez l'année de l'exercice à saisir.

2. Accédez à la saisie de votre déclaration 2035.

3. Période de l'exercice (possibilité de la changer).

4. Possibilité d'indiquer s'il existe un événement particulier : Cessation ou décès.

5. Case à cocher si vous possédez plusieurs établissements dans lesquels vous exercez votre activité (concerne la déclaration 1330-CVAE).

6. Vérifiez, modifiez et enregistrez si nécessaire vos informations personnelles.

Souhaitez vous sauvegarder les informations ?
Vous serez redirigé vers la saisie de votre déclaration fiscale.

Valider Annuler

Après validation ou accès direct à la saisie, vous arriverez sur la première page de la déclaration 2035 ainsi que sur les différentes annexes détaillées ci-après.

2095SUITE
2095A
2095B
2095E
2095F
2095G

1330CVAE
CADECLOYER
2096P01
OGBN1C00
OGBN1C01
OGBN1C02
OGBN1C03
OGBN1C04
OGBN1C05
OGBN1C06
OGBN1C07
OGBN1C08

ANNEXLB01
ANNEXLB02
CATTPROPEC
CAT8CHAPAY
CAT9CHAPAY
CATZCHAPAV
CATZPROHIVA
SUNVS0PREC
SUNVS0VER
2092

Pictogrammes du menu général



Vous avez la possibilité de déplacer le bloc de pictogrammes si vous rencontrez des problèmes de saisie.

Pour déplacer le bloc, glissez le curseur de la souris dessus jusqu'à ce qu'il change de forme comme ceci  puis glissez-le (tout en gardant le bouton appuyé sur la souris) à une autre extrémité de l'écran.

	Afficher et télécharger le mode d'emploi de la saisie en ligne.
	Accéder à la modification de vos informations.
	Ajout de justificatifs (Balance, Grand livre, Tableaux explicatifs...).
	Calculatrice.
	Contrôle complet du dossier fiscal (liste des anomalies). Permet également de sauvegarder.
	Validation et envoi du dossier fiscal.
	Alimentation automatique du formulaire CADECLOYER. En principe, ne sont concernés que les adhérents qui sont locataires d'un local professionnel. Cette icône sera visible uniquement si vous sélectionnez dans la liste déroulante ce formulaire (cf. page 20 du guide).



Boutons de direction :
revenir au début, allez à la page suivante, allez à la dernière page.



Bas de page

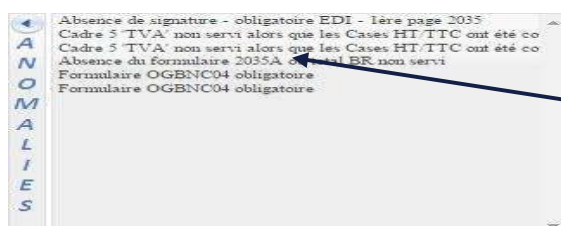


Haut de page

Liste déroulante pour accéder aux différentes pages à saisir.

Vous devez toujours renseigner les formulaires suivants : **2035, 2035 suite, 2035A et 2035B, ainsi que :**

- **Annexe 2035-E** : si votre chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € HT. En cas de cessation d'activité en cours d'année, le chiffre d'affaires doit être calculé au prorata temporis. (cf. page 17 du guide) ;
- **2035F** en cas de société ou de groupement ;
- **ZFU** : si vous bénéficiez d'une exonération (ligne 43 de la 2035-B) ces formulaires doivent être complétés : DRESZFUVER et DRESZFUREC (cf. page 22 du guide) ;
- **CADECLOYER** : si vous êtes concerné (cf. page 20 du guide) ;
- **Tableaux OGBNC** : le cas échéant (cf. pages 23 à 34 du guide).
- **ANNEXLIB01** si vous souhaitez rajouter une mention expresse.



Liste des anomalies : suite au contrôle  la liste s'ouvrira en cliquant sur la flèche

Rappels d'aide à la saisie en ligne

de votre déclaration 2035 et ses annexes

Sauvegarde

La sauvegarde se fait automatiquement mais vous avez la possibilité de sauvegarder en cours de saisie en cliquant sur  qui effectue un contrôle de votre déclaration et une sauvegarde de votre saisie.

Vous n'êtes pas obligé de terminer votre saisie, vous pouvez y revenir autant de fois qu'il le faut avant de faire l'envoi au Centre.

Dates

Toutes les dates sont à saisir au format : **JJ/MM/AAAA**

Zones

Les zones grisées sont automatiquement alimentées et **vous ne pouvez pas y accéder** (ex. bénéfice et déficit).

Rajout d'une ligne

L'icône  que vous pouvez trouver en fin de certaines zones signifie que vous avez la possibilité de rajouter une ligne en cliquant dessus.

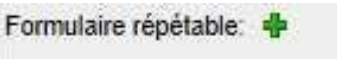
Rappel des règles d'arrondis

Tous les montants doivent être arrondis à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

Erreur

Si vous avez saisi une mauvaise information, **la zone apparaît en couleur rouge**.

Formulaire répétable

Certains formulaires comme l'OGBNC 07 sont répétables. Pour rajouter un formulaire cliquez sur  qui se trouve sur votre barre d'icônes.

Première page de la 2035

Comment renseigner les informations ?

Cadre 1 de la déclaration 2035 : Prélèvement à la source

Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus :	
Produits : subvention d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies ;	
Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value à l'article 39 duodecies ;	

Le montant de certains produits et des plus-values et moins-values à court terme, pris en compte pour la détermination du résultat 2025, est exclu du calcul des acomptes exigibles de janvier à août 2026.

Les montants suivants doivent donc être reportés dans le cadre 1 de la 2035 et dans des cases spécifiques de la déclaration n° 2042C Pro :

Produits/revenus exceptionnels : indiquer les plus-values à court terme (ligne 35 de la 2035-B), les subventions d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé (ligne 1 ou 6 gains divers de la 2035-A).

Ces sommes doivent également être reportées sur votre déclaration 2042C PRO, cases 5XP à 5ZP (BNC professionnel), ou cases 5XY à 5ZY (BNC NON professionnels).

Charges/pertes exceptionnelles : indiquer les moins-values à court terme (ligne 42 de la 2035-B).

Ces sommes doivent également être reportées sur votre déclaration 2042C PRO, cases 5XH à 5ZM (BNC professionnel), ou cases 5VM à 5ZM (BNC NON professionnels).

Cadre Comptabilité Informatisée de la déclaration 2035

jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A :	☐	art. 44 quaterdecies :	☐	regime visé ci-avant :	☐
Votre comptabilité est-elle informatisée ?	☐	Si OUI, nom du logiciel utilisé :			

Remplir **obligatoirement** la cellule « Votre comptabilité est-elle informatisée ? » par OUI ou NON

Si vous avez répondu **OUI** à la question vous devez compléter obligatoirement la cellule « Si OUI, nom du logiciel utilisé »

Cadre 4 de la déclaration 2035 : BNC non professionnel

4 - Dont BNC non-professionnels :			
Bénéfice :		Déficit :	
Exonération sur le bénéfice non professionnel :		Plus-value :	
Plus-value à long terme imposables au taux de 12,8 % :		Exonération sur le bénéfice non professionnel : jeunes artistes :	
Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies :			
Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodecies :			

Ce cadre concerne uniquement les professionnels qui perçoivent des BNC **NON** PROFESSIONNELS et permet de préremplir la déclaration de revenus complémentaires 2042C-PRO. Il convient d'y indiquer les bénéfices, déficits, et plus-values, ainsi que pour la part NON professionnelle des bénéfices, les éventuelles exonérations et plus-values.

A NOTER : Pour les BNC PROFESSIONNELS, il convient de vérifier le montant pré-rempli des revenus tirés de votre activité figurant sur la déclaration complémentaire 2042 C-PRO.

Cadre III « Répartition des résultats entre les associés » déclaration 2035 Suite

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Répartition des résultats entre les associés personnes morales						
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Parts dans les résultats en %	Répartition		de la plus-value nette à long terme	
			du résultat fiscal Quote-part du résultat			
-J Désignation Désignation (suite) Numéro, type et voie Complément adresse lieu dit CP Commune Pays						
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques						
Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Date et lieu de naissance des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition		de la plus-value nette à long terme
				du résultat fiscal Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles Montant net	
N° Fiscal : SP/NIF Nom : Civil Nom Prénom : Prénom Désignation (suite) Numéro, type et voie Complément adresse lieu dit CP Commune Pays	☐	Date : Commune : N° département : Code pays :				
N° Fiscal : SP/NIF Nom : Civil Nom Prénom : Prénom Désignation (suite) Numéro, type et voie Complément adresse lieu dit CP Commune Pays	☐	Date : Commune : N° département : Code pays :				
N° Fiscal : SP/NIF Nom : Civil Nom Prénom : Prénom Désignation (suite) Numéro, type et voie Complément adresse lieu dit CP Commune Pays	☐	Date : Commune : N° département : Code pays :				
Totaux des associés personnes morales et des associés personnes physiques			0	0	0	0

Séparation du tableau de répartition des résultats en un tableau pour les associés « personnes morales » et un tableau pour les associés « personnes physiques ».

Dans le tableau des associés « personnes physiques », les **noms et prénoms** doivent figurer dans **2 zones distinctes** et sont **obligatoires**, **la date et le lieu de naissance sont aussi obligatoires**, et une zone « numéro fiscal » a été créée.

Comment renseigner le tableau des immobilisations ?

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE				DGI N° 2035 SUITE			
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :				Dépôt néant : ☐			
N° SIRET :							
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :							
Désignation des employeurs	Désignation	Désignation (suite)	Forme Juridique				
Désignation des employeurs	Désignation	Désignation (suite)	Forme Juridique				
Désignation des employeurs	Désignation	Désignation (suite)	Forme Juridique				
Désignation des employeurs	Désignation	Désignation (suite)	Forme Juridique				
Désignation des employeurs	Désignation	Désignation (suite)	Forme Juridique				
Montant des salaires nets perçus							
PERSONNEL SALARIÉ (A)							
Nombre total de salariés :		Société civile de moyens :					
dont handicapés :		- des salariés					
dont apprentis :		- quote-part vous incombant :					
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS 1)							
I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)							
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 - col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements antérieurs	Montant des amortissements de l'année
ne pas sauter de ligne							
ne pas sauter de ligne							
ne pas sauter de ligne							
ne pas sauter de ligne							
ne pas sauter de ligne							
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens (B)							
Total du tableau (B)							
Total général						A	Q
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B)						B	
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A - B)							Q

case à cocher si
« Dépôt néant ».

Absence d'immobilisations : Cochez la case « Dépôt néant » si vous n'avez aucune immobilisation.

Première année : vous devez compléter l'ensemble des colonnes (nature, date, tva...).

Les années suivantes : les données que vous avez saisies sur le tableau des immobilisations de l'année N-1 sont **automatiquement reportées**. Il vous restera à compléter, en dehors des acquisitions de l'année, les amortissements antérieurs et la dotation de l'année (n'indiquez pas de signe % au niveau des taux d'amortissements).

A noter : la dotation doit être calculée au prorata temporis lorsque l'acquisition ou la cession a lieu en cours d'année.

Toutes les dates sont à saisir au format : **JJ/MM/AAAA**

Les sommes ou modifications apportées doivent **obligatoirement** être validées avec la touche « Entrée » ou « Entr » du pavé numérique.

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)							
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 - col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements	
						antérieurs	de l'année
ne pas sauter de ligne							
ne pas sauter de ligne							
ne pas sauter de ligne							

Comment renseigner le cadre 1 ?

La première année il convient de renseigner les cases « mode de comptabilité », l'assujettissement ou non à la TVA...

Les années suivantes le cadre 1 de la 2035-A est automatiquement renseigné si une déclaration a été déposée au CPG l'année N-1 : mode de comptabilité, assujettissement ou non à la TVA, année d'adhésion à l'association. **Vérifiez malgré toutes ces informations.**

N° 2035-A
 Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous : ☐
 Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

COMPTE DE RESULTAT FISCAL									
pour		AJ				mois			

1 NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION									
Nature de l'activité								Code activité pour les praticiens médicaux	
N° SIRET				si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés	
								AS	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles recettes-dépenses		AK				d'après les règles créances-dettes	
								AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxes		CV				Taxe incluse	
								CW	
								Non assujetti à la TVA	
								AT	
Si vous êtes adhérent d'une AGA, OMGA ou client viseur fiscal (2) :		AM				Année d'adhésion		AN	
								AP	
								0,00	
								Salaires nets perçus	
								AR	
								0	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible)								DA	
								0	



Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, **cochez uniquement** la case **AT** du cadre 1 de la déclaration.

Comment renseigner la ligne 23 « Frais de véhicules » ?

Si vous avez opté pour **les frais réels** vous devez uniquement renseigner la ligne 23 **sans** cocher la case « si évaluation forfaitaire ». Par ailleurs, vous devez également compléter l'OGBNC 01 « véhicules utilisés à titre professionnel » (**cf. page 25 du guide**).

Si vous avez opté pour **les indemnités kilométriques**, vous devez cocher la case « si évaluation forfaitaire », **la ligne frais de véhicules n'est pas à saisir**.

Le montant sera automatiquement alimenté par la saisie du tableau cadre 7 de la déclaration 2035-B.

O F F E S S I O N	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11) ...		}	TOTAL : transports et déplacements			
	22	Primes d'assurances						
	23	Frais de véhicules (12) cocher la case si évaluation forfaitaire.....	<input style="border: 2px solid red;" type="checkbox"/>					0
	24	Autres frais de déplacements (voyages...).....						

Cadre 7 de la 2035-B : vous devez indiquer les mentions suivantes :

Codes colonne « Type »	Code colonne « Motorisation »
T pour véhicule de tourisme	VT pour thermique
M pour moto	H2 pour hydrogène
V pour vélomoteur, scooter	HEV pour hybride
	EL pour électrique

- Colonne puissance fiscale ne pas rajouter « cv »
- Cocher la case barème BNC **ou** BIC
- Type de carburant à indiquer **uniquement** si le barème BIC est coché
- Saisir le kilométrage professionnel
- Saisir le montant des indemnités kilométriques déductibles

Le tableau de calcul des frais forfaitaires est repris s'il a été servi en N-1. Il vous restera à compléter le nombre de kilomètres parcourus et le montant à déduire.

7 Barème kilométrique (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
(1) Type : T(véhicule de tourisme); M(moto); V(vélomoteur, scooter); (2) Mettre une croix dans la colonne "Barème BNC" ou "barème BIC" (3) Nouveauté 2022 : Indiquer la motorisation : VT(Thermique); H2(Hydrogène); HEV(Hybride); ou EL(Electrique) (4) Indiquer si nécessaire le type de carburant : DSL(diesel), SSP(super sans plomb), ou GPL									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Model(s) :	Type (1)								
			☐	☐					
			☐	☐					
			☐	☐					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	0	B 0

Comment renseigner la ligne 25 de la déclaration 2035-A « Charges sociales personnelles »

25	Charges sociales personnelles (13) :	dont cotisations obligatoires	BT		BK	0
	dont facultatives Madelin	BZ				
26	Frais de réception, de représentation et de congres		dont facultatives aux nouveaux PER	BU		

Vous devez ventiler vos charges sociales personnelles comme suit :

- Case **BT** : cotisations sociales obligatoires
- Case **BZ** : cotisations facultatives « Madelin »
- Case **BU** : cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite

Le total sera reporté automatiquement en case **BK**

Comment renseigner les lignes 6 « Gains divers » et 32 « Pertes diverses » ?

Ces zones sont grisées, donc inaccessibles (voir images ci-dessous).

R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	
	2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	
	3	Honoraires rattachés (3) (dont suppléments rattachés :	AC	
	4	Montant net des recettes	AD	0
	5	Produits financiers (4)	AE	
	6	Gains divers (5)	AF	0
	7	TOTAL (lignes 1 à 6)	AG	0
	31	Frais financiers (14)	BN	
	32	Pertes diverses (15)	BP	0
	33	TOTAL (lignes 31 à 32)	BR	0

Pour les renseigner, cliquez par exemple dans la zone grisée AF (pour les gains divers), pour accéder aux extensions qui sont en bas de page. Complétez le libellé et le montant. Ce dernier se reportera automatiquement.

2	RECETTES	
	Gains divers	
	Libellé	Montant
	Ne pas sauter de ligne	
	Ne pas sauter de ligne	
	Ne pas sauter de ligne	
		+
3	DEPENSES PROFESSIONNELLES	
	Pertes diverses	
	Libellé	Montant
	Ne pas sauter de ligne	
	Ne pas sauter de ligne	
	Ne pas sauter de ligne	
		+

Lorsque les extensions sont complétées, utilisez l'ascenseur pour afficher et vérifier la ou les cases correspondantes aux extensions. S'il n'y a pas assez de lignes cliquez sur  pour en ajouter autant que vous en avez besoin.

PAGE 2035-B

Comment renseigner la ligne 36 « Divers à réintégrer » ?

La méthode est identique à celle des lignes 6 « gains divers » et 32 « pertes diverses » de la 2035-A. Cliquez dans la zone grisée CC pour accéder à l'extension qui est en bas de page. Complétez le libellé et le montant. Ce dernier se reportera automatiquement.
Montant à reporter sur l'OGBNC 03 (cf. page 26 du guide).

Comment renseigner la ligne 43 « Divers à déduire » ?

La méthode est identique à celle des lignes 6 « gains divers » et 32 « pertes diverses » de la 2035-A. Cliquez dans la zone grisée CL pour accéder à l'extension qui est en bas de page. Complétez le libellé et le montant. Ce dernier se reportera automatiquement.



RAPPEL - DIVERS A DEDUIRE (LIGNE 43) : LES 12 CASES DE CETTE LIGNE NE SONT PAS A REPORTER DANS L'EXTENSION

4 DETERMINATION DU RESULTAT	
Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Ne pas sauter de ligne	
Ne pas sauter de ligne	
Ne pas sauter de ligne	
Divers à déduire	
Libellé	Montant
Ne pas sauter de ligne	
Ne pas sauter de ligne	
Ne pas sauter de ligne	

Déclarations annexes

Comment renseigner la déclaration 2035-E ?

Cette annexe doit être obligatoirement remplie si votre chiffre d'affaires est **supérieur à 152.500 € hors taxe**.

Exercice ouvert le :		et clos le :		Durée en nombre de mois :	
A. RECETTES					
Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale (déduction faite des redevances de collaboration figurant au cadre BW de l'imprimé 2035 A et des recettes DF indiquées au cadre 6 de l'imprimé 2035 B)	EF				
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	EG				
TVA déductible afférente aux dépenses visées aux lignes EJ à EP	EH				
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elle se rapportent à une activité normale et courante	EN				
Total 1	EI				0
B. DÉPENSES					
Achats	EJ				
Variation de stock	EK				
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances	EL				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférent à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	EM				
Frais de transports et de déplacements	EO				
Frais divers de gestion	EP				
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF	EQ				
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ER				
Dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois, en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location	EU				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante	EV				
Total 2	EW				0
C. VALEUR AJOUTÉE					
Total 1 - Total 2	EX				0
D. Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE) si différent de zéro	JU				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne JU. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE	AH				☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE	AJ				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223A du CGI)	BO				
Effectifs au sens de la CVAE	BK				
Période de référence	du		au		
Date de cessation	AM				

ATTENTION : Pensez à cocher la case AH si vous êtes mono-établissement, cela vous permettra d'être dispensé du dépôt du formulaire 1330 CVAE.

Nous vous rappelons également, qu'en cas de cessation d'activité en cours d'année, le chiffre d'affaires de référence doit être calculé au **prorata temporis** (cf. guide fiscal 2026 § 700).

DGEIP N° 1330-CVAE

Cette annexe doit être obligatoirement remplie si vous n'avez **PAS** coché la case AH de la déclaration 2035-E (**cf. page 17 du guide**)

Comment renseigner la déclaration 2069-RCI-SD ?

2020	Réductions et Crédits d'impôts de l'exercice		N° 2069RCI	
		Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire de formulaire N°2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI).		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :				
Dénomination, n° siren de la société du groupe pour lequel le formulaire est déposé.		N° SIREN		
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE				
Type du crédit d'impôt		Montant du crédit d'impôt		
		+		
Type de crédit :				
CIC	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi			
MEC	Réduction d'impôt au titre du mécénat			
FOR	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
RAC	Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
APR	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
MAI	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
AUD	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles			
CIN	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques			
CCI	Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers			
CSV	Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés			
VEL	Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos			
AUT	Autres crédits d'impôts			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE				
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		Dont montant préfinancé		
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versés à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail		3		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5		
II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE				
Type du crédit d'impôt		Montant du crédit d'impôt		
		+		
Type de crédit :				
COR	Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
CIR	Crédit d'impôt en faveur de la recherche			
FAM	Crédit d'impôt famille			
PTZ	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété			
BIO	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique			
PHO	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques			
ART	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art			
CJV	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo			
CPE	Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique			
PTR	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé			
CIO	Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif			
COL	Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social			
RTA	Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole			
PVM	Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières			
AUT	A autres crédits d'impôts			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - DONT montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM				
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (si utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")				
III - CAS PARTICULIER				
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N				
Type du crédit d'impôt		Montant du crédit d'impôt		
		+		
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois				
Type du crédit d'impôt		Montant du crédit d'impôt		
		+		
Type de crédit :				
APR	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
PTZ	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété			
BIO	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique			
FOR	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
ART	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art			
MAI	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
PTR	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé			
CIR	Crédit d'impôt en faveur de la recherche			
CIC	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi			
CPE	Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts				
IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux				
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	
		SIREN ou RNA :	SIREN ou RNA :	
		Adresse :	Adresse :	
		FJ	FJ	
		Désignation	Désignation	
		Désignation (suite)	Désignation (suite)	
		Numéro, type et voie	Numéro, type et voie	
		Complément adresse	Complément adresse	
		Lieu dit	Lieu dit	
		CP	CP	
		Commune	Commune	
		Pays	Pays	

Les entreprises qui ont des réductions et crédits d'impôts au titre de l'exercice doivent remplir la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Pour plus de renseignements reportez-vous au guide fiscal 2026 page 95 § 398 et suivants.

Le formulaire 2069-RCI-SD présenté ci-contre correspond au millésime 2025.

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu la version mise à jour de notre éditeur de logiciel.



Suis-je concerné par le formulaire « CADECLOYER » ?

Dans le cadre de la mise à jour permanente des loyers professionnels, le Centre a récupéré auprès de l'administration fiscale, via la procédure «EDIREQUETE», les identifiants des locaux professionnels loués afin de les reporter sur la déclaration des loyers (BOI-BIC-DECLA-30-60-30-10- 20140523, n° 235).

Le formulaire CADECLOYER concerne uniquement les adhérents qui sont locataires d'un local professionnel.



Cliquez sur la flèche vers le bas pour faire apparaître la liste de tous les formulaires

Si le formulaire « CADECLOYER » apparaît dans la liste déroulante (comme montré dans l'exemple) **vous devez le renseigner.**

Comment renseigner le formulaire « CADECLOYER » ?

Lorsque vous avez ouvert le formulaire une nouvelle icône apparaît , il permet de le préremplir.

Cliquez sur l'icône pour récupérer automatiquement la référence, l'invariant du local et les autres éléments relatifs au local.

(2) LE MONTANT DU LOYER ANNUEL POUR CHAQUE LOCAL LOUE
Le déclarant a seulement l'obligation de déclarer les loyers des locaux restitués par EDI-REQUETE. L'exploitant doit déclarer, pour chaque local loué au 1er janvier de l'année du dépôt de la déclaration, le loyer annuel, à savoir le loyer de l'année en cours. Le montant du loyer doit être **indiqué hors taxe, hors charge et pour l'année civile** (du 1er janvier N au 31 décembre N).
Exemple : le loyer à déclarer en 2019 correspond au loyer prévu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.

1. Déclaration des loyers au 1^{er} janvier : il s'agit de l'année 2026.

2. Mode d'occupation du local : Faites votre sélection parmi les situations suivantes :

LOC : vous êtes locataire : dans ce cas vous devrez indiquer le loyer annuel hors charges qui sera versé en 2026.

MLO : local dont les loyers ou redevances acquittés par l'occupant ne reflète pas l'état du marché locatif. C'est le cas si vous avez le statut de collaborateur (dentistes, kinés ...) ou de praticien hospitalier : vous occupez le local mais la redevance est la contrepartie d'une mise à disposition de moyens d'exercice (local, matériel, personnel...). Pas de loyer à saisir.

POC : vous êtes propriétaire du local occupé. Pas de loyer à saisir.

OTG : vous occupez le local à titre gratuit. Pas de loyer à saisir.

LNO : local connu mais non occupé : cas où le local était occupé en 2025 mais n'est plus occupé au 1^{er} janvier 2026. Pas de loyer à saisir.

INC : le local restitué est inconnu de l'entreprise. Pas de loyer à saisir.

DIF : il s'agit de cas où un exploitant occupe plusieurs locaux sous un bail unique n'ayant pas la même utilisation, ni la même surface, et pour lesquels la répartition des loyers au prorata de la surface s'avère impossible.

Précisions :

- Associé au sein d'une SCM : indiquez **OTG** (occupant à titre gratuit)
- Praticien hospitalier ou statut de collaborateur (dentistes, kinés, avocats...) : indiquez **MLO**

3. Montant du loyer du local : uniquement à renseigner si vous êtes locataire (LOC) : indiquez le montant annuel prévisionnel hors taxe, hors charges des loyers pour 2026.

Attention : Formulaire de saisie Impression non agréée par la DGI		DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS <i>Mise à jour permanente des loyers professionnels</i>		N° DECLOIER [REDACTED]	
Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :				1	
Caractéristiques des locaux					
Local :		Référence :	Invariant :		
Précision sur l'adresse du local :					
Nouveau propriétaire du local :					
Forme juridique		Désignation			
		Désignation (suite)			
Numéro SIREN					
Mise à jour permanente :					
Mode d'occupation du local :		2	Montant de loyer du local (2)	3	Annuel
Date de fin d'occupation du local :					

(2) LE MONTANT DU LOYER ANNUEL POUR CHAQUE LOCAL LOUE

Le déclarant a seulement l'obligation de déclarer les loyers des locaux restitués par EDI-REQUETE.

L'exploitant doit déclarer, pour chaque local loué au 1^{er} janvier de l'année du dépôt de la déclaration, le loyer annuel, à savoir le loyer de l'année en cours.

Le montant du loyer doit être **indiqué hors taxe, hors charge et pour l'année civile** (du 1^{er} janvier N au 31 décembre N).

Exemple : le loyer à déclarer en [REDACTED] correspond au loyer entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre [REDACTED].

Comment renseigner les formulaires « ZFU » ?

Les bénéfices provenant des activités professionnelles implantées dans une ZFU peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu pendant une première période, puis faire l'objet d'un abattement dégressif pendant une seconde.

Si vous êtes concerné par ce dispositif, et avez renseigné la case CS « exonération sur le bénéfice zone franche urbaine territoire entrepreneur » de la ligne 43 « divers à déduire » de la 2035-B, les **formulaires DRESZFUREC et DRESZFUVER doivent être complétés**. Ils reprennent les éléments ayant permis au calcul de l'exonération appliquée (montant et pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en zone, bénéfice susceptible d'être exonéré...).

IMPORTANT : Nous vous rappelons que ces formulaires doivent impérativement être télétransmis avec la liasse fiscale. S'ils font défaut l'administration fiscale est en droit de remettre en cause l'exonération.

ZONES FRANCHES URBAINES Fiche de calcul (recto)				DGFIP DRESZFUREC 2022	
Modèle de fiche de calcul à joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition					
Désignation de l'entreprise :					
Exercice ouvert le :		01/01/2021	et clos le :	31/12/2021	Durée en nombre de mois : 12
Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine (ZFU) :					
Nature de l'implantation en ZFU (établissement, agence, magasin, cabinet, ...) :					
Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables			Taux normal		Taux réduit
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables			RA		
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme reportables				SA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI art. 8)	RC		SC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD		SD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE			
	Excédent financier	RF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU	RG		SG	
Totaux (lignes RB à RG et SC à SH)			RH		SH
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA-RH)			RI		
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA-SH)				SI	

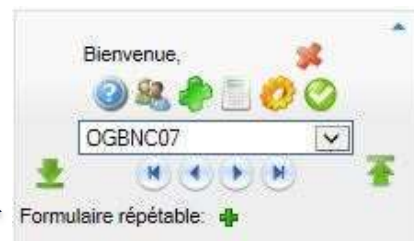
ZONES FRANCHES URBAINES Fiche de calcul (verso)				DGFIP DRESZFUVER 2022	
Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU					
Montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes réalisé en zone :				A	
Montant total hors taxes des chiffres d'affaires ou des recettes				B	
Part du chiffre d'affaire ou de recettes hors taxes réalisés en zone dans le montant total du chiffre d'affaires ou des recettes				N	
Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérées			Taux normal		Taux réduit
Bénéfice après déduction des produits imposables			RI		
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables				SI	
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI x N)			Y		
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60%	Y1			
	40%	Y2			
	20%	Y3			
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI x N)				Z	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée	60%			Z1	
	40%			Z2	
	20%			Z3	
RECAPITULATIF					
Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés			Taux normal		Taux réduit
Bénéfice exonéré (report de la case RI ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de "montant du plafond en vigueur")			XC		
Plus-value nette à long terme exonérée (report de la case SI ou Z et/ou Z1 et/ou Z2 et/ou Z3 dans le limite de ("montant du plafond en vigueur" - XC))				XD	
Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables			Taux normal		Taux réduit
Bénéfice imposable (RA-XC)			XE		
Plus-value nette à long terme imposable (SA - XD)				XF	

Informations concernant les tableaux OGBNC

Récapitulatif des tableaux OGBNC à compléter pour le CPG

Après la saisie de la déclaration proprement dite, vous devrez compléter les tableaux OGBNC à sélectionner dans le menu déroulant.



OGBNC 00	A remplir uniquement par les adhérents assistés par un expert-comptable.	
OG ID 00	A remplir uniquement : Cadre « ATTESTATION » : En cochant cette case vous attestez que votre comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale. Cela vous évite de nous fournir une attestation de votre éditeur de logiciel.	
OGBNC 01	Renseignements divers, informations relatives aux locaux et aux véhicules utilisés à titre professionnel (seulement en cas d'option pour les frais réels de voiture) .	
OGBNC 02	Détail des postes (déduction forfaitaire pour les médecins du secteur 1 et autres).	
OGBNC 03	Frais mixtes : détail des divers à réintégrer (cf. guide fiscal 2026 § 334). Mode de réintégration : 1 Extra comptable en « Divers à réintégrer » (ligne 36 de la déclaration 2035-B). Mode de réintégration : 2 Comptable en décote directe (prélèvements personnels). Le total à reporter ligne 36 « Divers à réintégrer » de la 2035-B ne concerne que les charges avec un mode de réintégration 1 (extra comptable en « divers à réintégrer »).	
OGBNC 04	Tableau de concordance entre la comptabilité et la déclaration 2035 (cf. guide fiscal 2026 § 85)	
OGBNC 05	A compléter si la comptabilité est tenue selon les règles créances/dettes et que vous êtes assujetti à la TVA .	
OGBNC 06	A compléter si la comptabilité est tenue selon les règles recettes/dépenses et uniquement si le chiffre d'affaires figurant sur les déclarations de TVA est différent de celui déclaré sur l'imprimé 2035.	
OGBNC 07	Détail des charges professionnelles personnelles des associés de sociétés ou de groupements d'exercice (un imprimé OGBNC 07 par associé). Ce formulaire est répétable . Pour cela il vous suffit de cliquer sur « Formulaire répétable ».	
OGBNC 08	Zones libres (cf. codes de saisies page 34 du guide).	

Ces formulaires sont détaillés ci-après.



Les tableaux OGBNC **ne sont pas obligatoires, mais leur transmission est fortement recommandée** pour permettre de réaliser dans les meilleurs conditions nos travaux en matière de présentation fiscale.

Comment renseigner l'OG ID 00 : Données d'identification ?

2019	DONNEES D'IDENTIFICATION	OGID00
Libellés	Réponse	
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE		
Forme juridique (A)		
Code Activité de la famille comptable (B)		
Code Activité Libre (C)		
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE		
Nom de l'éditeur :		
Nom du logiciel comptable qui a produit la déclaration fiscale :		
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision) :		
PERIODE		
Date de début exercice N format 102 : JJMMAAAA		
Date de fin exercice N format 102 : JJMMAAAA		
Date d'arrêt provisoire format 102 : JJMMAAAA		
MONNAIE		
Monnaie		
Situation au regard de la TVA (E) :		
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à TVA (4) Recettes soumises partiellement à TVA		
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)		
DECLARATION RECTIFICATIVE		
Tableaux fiscaux uniquement (D) : 1 OUI - 2 NON (D)		
ADHERENT SANS CONSEIL		
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE		
Je soussigné(e),		
ATTESTATION		
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		☐

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 32.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAUFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande du destinataire.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins de ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochements TVA ne sont pas à transmettre.

Cadre Attestation :

Si vous avez indiqué sur la première page de la 2035 que votre comptabilité est informatisée, en cochant cette case vous attestez que votre logiciel de comptabilité est conforme aux exigences techniques de l'administration vous **dispensant de nous envoyer l'attestation de conformité de votre prestataire informatique.**

Comment renseigner l'OGBNC 01 : Informations complémentaires ?

[illegible]

Veuillez renseigner l'ensemble du formulaire et indiquer dans la colonne « Réponse » le code afférent.

Exemple : ne travaille pas dans l'entreprise la réponse à indiquer est « 4 »

Ce tableau est à remplir **uniquement** si vous avez déduit les **frais réels** concernant votre/vos véhicule(s) (ligne 23 de la 2035-A).

Comment renseigner l'OGBNC 02 : Détail des postes ?

[illegible]

Ce document est à renseigner en cas de dépôt d'une déclaration 2035 **papier**.
La déclaration 2035 en ligne prévoit une extension pages 2035-A et 2035-B permettant de fournir ces renseignements (**cf. page 16 du guide concernant les « Divers à déduire »**).

Comment renseigner l'OGBNC 03 : Frais mixtes – Détail divers à réintégrer ?

FRAIS MIXTES DETAIL DIVERS A REINTEGRER		1		OGBNC03
Nature de la charge	Montant Total	Neant : Mode de réintégration (1)	☐	Montant réintégré
Salaires nets et charges sociales				
Autres impôts				
Loyers et charges ou Ch. de copropriété				
Location de matériel et mobilier				
Entretien réparation				
Chauffage, eau, gaz, électricité				
Assurances autres que véhicules				
Véhicules : Amortissement fiscalement non déductible				
Véhicules : Amortissement déductible quote-part privée ou				
Véhicules : Crédit-bail fiscalement non déductible				
Véhicules : Crédit-bail déductible quote-part privée ou salariée				
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée				
Véhicules : Intérêts d'emprunt véhicule quote-part privée ou salariée				
CRDS & part non déductible CSG				
Loi Madelin - Part non déductible				
Fournitures de bureau, Documentation P et T				
Quote-part frais de repas non déductible				
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)				
Autres frais financiers + agios				
Frais de comptabilité				
Amendes et pénalités				
PVCT réintégré				
Moins value quote-part privée				
Autres				

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②

Cf. guide fiscal 2026 § 334 & 382

(1) Mode de réintégration des dépenses mixtes :

Mode 1 : extra comptable : total de la dépense déduit en charges, puis réintégration de la partie non déductible à la ligne 36 "divers à réintégrer" de la 2035-B

Mode 2 : comptable en décote directe : seule la partie professionnelle est portée en charges (partie non prof comptabilisée en prélèvements personnels)

(2) Prix d'achat TTC (9 900 € ou 18 300 € ou 20 300 € ou 30 000 €) x taux d'amortissement cf. guide fiscal 2026 § 180

(3) Mentionné obligatoirement par la société de crédit-bail sur le contrat de location.

(4) CSG déductible : cf. explications utiles dans le guide fiscal 2026 § 336, 3465 & 365 (**grilles de calcul de la CSG sur www.centrepluri.fr**)

CSG non déductible : deux modes de comptabilisation possibles :

- CSG/RDS non déductible inscrite à la ligne 13 "autres impôts" de la 2035-A et report sur la ligne 36 "divers à réintégrer" de la 2035-B (Mode 1 : extra comptable)

- CSG/RDS non déductible directement comptabilisée en dépenses personnelles, aucun montant ne figure donc sur la déclaration 2035 (Mode 2 : décote directe)

(5) Réintégration (ligne 36/2035-B) : Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

Comment renseigner l'OGBNC 04 : Tableau de passage ?

TABLEAU DE PASSAGE Reconstitution de la déclaration N°2035 au vu de la trésorerie		OGBNC04
	Néant : ☐	
CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTRÔLE DE RÉGULARITÉ	
AA	Solde financier au 31/12	
AB	Prélèvements personnels	
AC	Versements SCM	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisitions d'immobilisation	
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	
AG	TVA décaissée	
AX	TVA déductible sur immobilisation	
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
AZ		
AZ		
AH	Total A	0
AJ	Solde financier au 01/01	
AK	Apports	
AL	Quotes-parts frais SCM	
AM	Emprunt (capital reçu)	
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
AW	TVA encaissée	
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
BZ		
BZ		
AQ	Total B	0
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)	0
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)	
AT	Encaissements théoriques (= (1) + (2)) (3)	0
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)	
AV	Situation à priori (= (4) - (3))	0

Vous trouverez la notice ci-après.



Vérifiez que le solde indiqué au 01/01/N correspond bien au solde figurant au 31/12 de l'année N-1.

En l'absence d'informations sur ce formulaire, vous ne pourrez PAS transmettre la liasse fiscale.

Notice d'aide pour compléter l'OGBNC 04

Conseils pour l'établissement du tableau de passage OGBNC 04

EMPLOIS

AA Solde comptable des comptes financiers au 31/12

Cumul des soldes comptables au dernier jour de l'exercice, des comptes financiers professionnels (banque(s), caisse). Ne pas mentionner les soldes des comptes privés.

AB Prélèvements personnels

Toutes sommes payées par le compte professionnel correspondant à des dépenses personnelles ainsi que tous les prélèvements ou virements pour alimenter les comptes privés. Figurent également sur cette ligne les impôts personnels payés sur le compte professionnel ainsi que la CSG/CRDS non déductible réintégrée comptablement.

AC Versements SCM

Porter les sommes versées à la SCM.

AD Remboursements d'emprunts (hors intérêts)

Ne mentionner que le montant du capital remboursé. Ne pas tenir compte des intérêts ni des frais d'assurance, ceux-ci étant portés en charges professionnelles.

AE Acquisitions d'immobilisations

Ne porter que les acquisitions d'immobilisations effectivement payées au cours de la période soit par le compte professionnel soit à l'aide d'un emprunt. En cas de règlement échelonné ou par traite, il conviendra, pour chaque période fiscale, de renseigner le tableau de passage en fonction des différentes échéances.

AF Quote-part privée (dépenses mixtes)

Sont à indiquer sur cette ligne les quotes-parts privées des frais mixtes réintégrées comptablement.

TVA : Si la déclaration 2035 a été établie TTC les cases AG/AX/AY ne sont pas à servir

AG TVA décaissée (pour une comptabilité tenue hors taxes)

Doit figurer ici, la TVA payée au cours de l'exercice.

- **Régime réel normal** : déclaration de décembre exercice N-1 et celles de janvier à novembre exercice N ou quatrième trimestre (N-1) et les trois premiers trimestres de l'année N.
- **Régime simplifié** : les déclarations des quatre trimestres de l'exercice N et le solde de la CA12 de l'exercice N-1. (si le solde détermine un crédit de TVA, il viendra en moins du total de la ligne AG).

AX TVA déductible sur immobilisations (pour une comptabilité tenue hors taxes)

TVA sur les acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

AY TVA déductible sur biens et services (pour une comptabilité tenue hors taxes)

Montant de la TVA mentionnée ligne CY (cadre 5 de la 2035-B).

AZ Autres

Honoraires ou autres produits imposables dans la catégorie des bénéfices non commerciaux mais encaissés sur un compte privé (y compris les sommes prévues dans le cadre d'un contrat « Loi Madelin »), les autres dépenses patrimoniales comme les dépôts de garantie, les prêts consentis à des tiers, les placements financiers (achats de SICAV, actions, obligations) et tout autre emploi n'entrant pas dans les définitions ci-dessus. Ainsi que les réajustements en cas de tenue de comptabilité en créances-dettes.

AJ Solde comptable des comptes financiers au 01/01

Cumul des soldes comptables, au 1er jour de l'exercice, des comptes financiers professionnels (banque(s), caisse). Ne pas mentionner les soldes des comptes privés. A noter : Ce solde doit être identique à celui porté sur le tableau OGBNC 04 de l'exercice N-1 à la ligne AA (soldes au 31/12).

AK Apports

Toutes sommes versées sur les comptes financiers professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (allocations familiales, revenus fonciers, salaires, etc.). Les remboursements perçus dans le cadre des contrats «Loi Madelin» (indemnités journalières, compensation d'une perte d'emploi) sont des gains divers imposables et non des apports personnels et sont à indiquer à la ligne 6 de la 2035-A.

AL Quote-part frais SCM

Sont à porter sur cette ligne toutes les charges de la SCM reportées sur la déclaration 2035 hors dotation aux amortissements.

AM Emprunt (capital reçu)

Capital emprunté au cours de la période et versé soit sur un compte professionnel soit à un fournisseur ou à un tiers en règlement d'une dépense portée en charges professionnelles ou d'une immobilisation professionnelle.

AN Montant encaissé suite à une cession d'immobilisation

Sommes effectivement encaissées suite à la cession d'une immobilisation et servant de base à la détermination des plus ou moins-values. Lorsque le prix de cession est déduit du prix d'achat d'une immobilisation qui se substitue à la précédente, indiquer la valeur de la 'reprise'.

TVA : Si la déclaration 2035 a été établie TTC la case AW n'est pas à servir

AW TVA encaissée (pour comptabilité tenue hors taxes)

Indiquer le montant figurant ligne CX (cadre 5 de la 2035-B).

AP Frais déduits non payés, frais forfaitaires

Sont à porter sur cette ligne, toutes les dépenses professionnelles payées par un compte privé et incluses dans les postes de charges de la déclaration 2035 ainsi que tous les frais calculés forfaitairement (indemnités kilométriques, frais de blanchissage, frais de carburant).

BZ Autres

Toute autre ressource n'entrant pas dans les définitions ci-dessus. Ainsi que les réajustements en cas de tenue de comptabilité en créances-dettes.

Comment renseigner l'OGBNC 05 : CONTRÔLE DE TVA ?

A compléter si la comptabilité est tenue selon les règles **créances/dettes** **ET** que vous êtes assujetti à la TVA.

CONTRÔLE DE TVA											OGBNC05
TVA sur les débits ou encaissements ? 1: Débits - 2: Encaissements - 3: Mute											
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? 1: OUI - 2: NON											
N° Compte	Données comptables (*) (Produits - classe 70)	Total HT	Exo	Répartition chiffre d'affaires							
				Taux 1 (1)	Taux 2 (1)	Taux 3 (1)	Taux 4 (1)	Taux 5 (1)	Taux 6 (1)	Taux 7 (1)	
Ligne Total CA supprimé en 01/2014. Au choix saisir le détail ci-dessus ou le total sur la première ligne.											
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus).										
Ppte - autres classes 7	Autres opérations (+ et -)										
	Acquisitions intracommunautaires										
	Achats auto-liquidés										
	Corrections début d'ex.										
4181	+ Factures à établir										
4198	- Avoirs à établir										
4687	+ Produits à recevoir										
487	- Produits constatés d'av.										
	Si TVA sur Encaissements										
410 à 4164	+ Créances clients										
4191 4196 4197	- Avances clients										
	+ effets esc. non échus										
	Autres										
	Corrections fin d'exercice										
4181	- Factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
4687	- Produits à recevoir										
487	+ Travaux facturés d'av.										
410 à 4164	- Créances clients										
4191 4196 4197	+ Avances clients										
	- effets esc. non échus										
	Autres										
	Autres corrections (2)										
654 - 6714	- Créances irrécouv.										
	+/- régularisation (N-1) en base										
	Base HT taxable										
	Base HT déclarée										
	Ecart en base (à justifier)										
	TVA à régulariser										
	Solde des comptes de TVA à la clôture	Solde	Exo	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4	Taux 5	Taux 6	Taux 7	
4457	TVA collectée										
4455	TVA à décaisser										
44567	Crédit de TVA										
445	TVA à régulariser										
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :											
Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant :											
Mois de la déclaration :				Montant :							
Mois de la déclaration :				Montant :							
Mois de la déclaration :				Montant :							
Renseignements généraux concernant le TVA											
Montant des acquisitions d'immobilisation ouvrant droit à TVA récupérable											

CONTRÔLE DE TVA ?

A compléter si la comptabilité est tenue selon les règles **recettes/dépenses** **ET** si le chiffre d'affaires figurant sur les déclarations de TVA est **différent** de celui déclaré sur l'imprimé 2035.

CONTROLE DE TVA - BNC					OGBNC06	
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?						
(1) Oui - (2) Non ☐						
RECETTES						
	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration 2035 (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12	
RECETTES		Exonérées				
		En franchise				
		taux 1 :				
		taux 2 :				
		taux 3 :				
		taux 4 :				
		autres taux 1 :				
		autres taux 2 :				
		Acquisition intracommunautaire				
		Régularisation en base de TVA				
Total base HT	0	Total TVA afférente aux recettes brutes	(3) 0	0	(4) 0	

Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant

Si la donnée (3) # (4), justifier l'écart	

Montant de la TVA déductible		
------------------------------	----------------------	----------------------

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux
 (**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

Comment renseigner l'OGBNC 07 : Associés de sociétés ou de groupement d'exercice ?

Détail des charges professionnelles personnelles des associés de sociétés ou de groupements d'exercice. (1 imprimé OGBNC 07 par associé). Ce formulaire est répétable.
A noter : concerne les SCP, SDF. Ne pas remplir pour les associés des SCM et partage de frais communs.



Pour ajouter un formulaire OGBNC 07 il vous suffit de cliquer sur « Formulaire répétable »

2019		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIES			OGBNC07
Néant : Pas d'information disponible (2)					☐ ☐
					Associé
Nom & prénom de l'associé :					
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel					
Votre quote-part dans le résultat social en %					
Montant en € de la quote-part vous revenant - Cf déclaration N°2035 de la société (A)					
DETAIL DES CHARGES PROFESSIONNELLES PERSONNELLES					
Honoraires rétrocedés					
Impôts et Taxes					CET (CFE + CVAE) CSG déductible
Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)					
Charges sociales personnelles :		Obligatoires :	Allocations familiales		
			Retraites		
			Maladie		
		Facultatifs :	Perte d'emploi Madelin		
			Prévoyance Madelin		
			Retraite complém. Madelin		
Frais financiers					
Autres (préciser la nature) :					
Total des dépenses (B)					
Déductions diverses (C) (à préciser) :					
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :					
RÉSULTAT NET DE L'ASSOCIÉ (E = A - B - C + D)					
Plus ou moins value réalisée sur la cession de :					
Montant :					
FRAIS DE VÉHICULE					
Mode de déduction : Forfait = 1 - Réel = 2 (1)					
Si forfait :					
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance du véhicule	Nombre de KMS	Montant des indemnités kms	

(2) La case devra être cochée lorsque le cabinet comptable ne dispose pas des informations concernant l'associé
 (A) Type : 1 - Tourisme, 3 - moto, 4 - vélo, vélomoteur, scooter

Comment renseigner l'OGBNC 08 : ZONES LIBRES ?

Afin de pouvoir compléter ce tableau, veuillez utiliser les codes que vous trouverez en **page 34** de ce guide.

Le cas échéant, il convient de produire les informations suivantes :

- montant figurant sur le relevé des honoraires déclarés par le SNIR,
- le détail de la ligne 13 « autres impôts » de la 2035-A,
- le détail de la ligne 25 « charges sociales personnelles » de la 2035-A,
Cotisations obligatoires à détailler (allocations familiales, maladie, vieillesse)
Cotisations facultatives à détailler (prévoyance, retraite)
- le détail de la ligne 30 « frais divers de gestion » de la 2035-A,
- le détail de la ligne 31 « frais financiers » de la 2035-A.

ZONES LIBRES			OGBNC08

Exemple : je dois renseigner le montant figurant sur le relevé des honoraires déclarés par le SNIR, le détail de la ligne 13, et le détail de la ligne 25 de la déclaration 2035 A.

ZONES LIBRES			OGBNC08
C01	Relevé des honoraires déclarés par le SNIR		52326
D01	Taxe foncière		796
E01	Cotisation obligatoire d'Allocations familiales		2543

Codes et libellés pour compléter le tableau OGBNC 08

Centre pluridisciplinaire de gestion (C P G)
11 avenue de la Forêt-Noire – CS 30032
67084 Strasbourg CEDEX - ☎ : 03 88 45 60 29 – www.centrepluri.fr
Nom, Prénom : _____ Adhérent n° : _____

**FEUILLE DE TRAVAIL À
CONSERVER**

TABLEAU OG BNC 08 – BNC – ANNÉE

Professions médicales et paramédicales		
Recettes déclarées par le SNIR et les autres organismes sociaux		
Codes à saisir obligatoirement	Libellés à saisir	Montants
C01	Relevé des honoraires déclarés par le SNIR	
C02	D.D.A.A.S.	
C03	Compagnies d'assurances	
C04	Rétrocessions reçues	
C05	Autres organismes sociaux (total)	
H01	Votre client a-t-il fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2025 ? (si oui, prière de nous communiquer le résultat de cette vérification et joindre une copie de la proposition de rectification du service des impôts) (1) oui / (2) non	Réponse :

Renseignements à nous transmettre

Codes à saisir obligatoirement	Libellés à saisir	Montants
Ligne 13 de la 2035-A : Détail du poste « Autres impôts » :		
D01	Taxe foncière (n'est déductible qu'en cas d'inscription du local professionnel à l'actif, ou lorsqu'en cas de location, elle est mise à la charge du locataire) <i>A noter : la CET (cotisation économique territoriale) et CFE (cotisation foncière des entreprises) sont à porter à la ligne 12 'CET' de la 2035-A</i>	
D02	Autres (à préciser)	
Ligne 25 de la 2035-A : Détail du poste « Charges sociales personnelles » :		
E01	Cotisation obligatoire d'Allocations familiales (hors CSG-RDS ; la CSG déductible doit figurer à la ligne 14) (cf. guide fiscal 2026 § 336, 3465 & 365)	
E02	Cotisation obligatoire d'Assurance maladie-maternité	
E03	Cotisation obligatoire d'Assurance vieillesse (retraite de base et complémentaire)	
E04	Case BZ : Cotisation Madelin Retraite (cf. guide fiscal 2026 § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E05	Case BZ : Cotisation Madelin Prévoyance (cf. guide fiscal 2026 § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E06	Case BZ : Cotisation Madelin Perte d'emploi (cf. guide fiscal 2026 § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E07	Case BU : Cotisation facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite (cf. guide fiscal 2026 § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E08	Autres (à préciser)	
Ligne 30 de la 2035-A : Détail du poste « Autres frais divers de gestion » :		
F01	(À préciser)	
F02	(À préciser)	
F03	(À préciser)	
Ligne 31 de la 2035-A : Détail du poste « Frais financiers » :		
G01	Intérêts des emprunts	
G02	Assurance-décès, afférente aux emprunts	
G03	Agios bancaires (cf. guide fiscal 2026 § 371)	
G04	Autres (à préciser)	

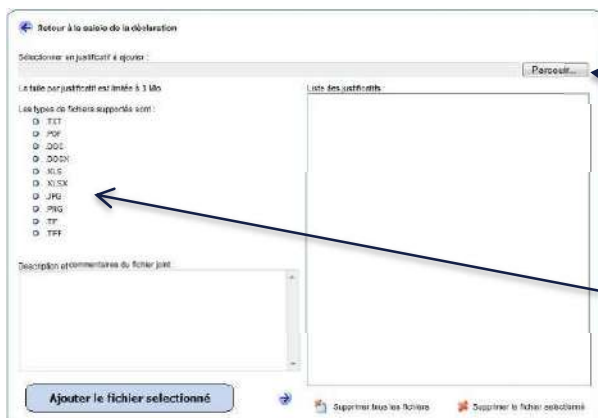
Finaliser la déclaration et l'envoi

Ajouter une ou des pièces jointes à ma déclaration 2035

Vous pouvez envoyer plusieurs fichiers à la fois, pour ce faire, cliquez sur le bouton . **Attention**, la limite maximale de l'envoi par fichier est de 3 Mégaoctets (Mo).

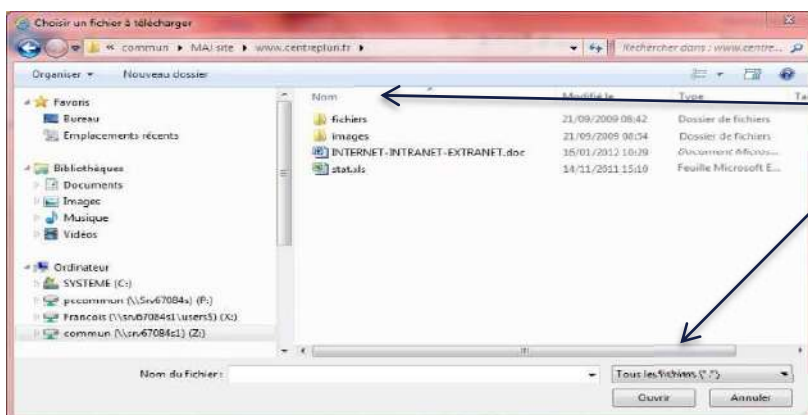
Pièces à joindre avec votre déclaration 2035 :

- **Associés d'une SCM** : copie de la déclaration 2036
- **Assujettis à la TVA** : copie des déclarations de TVA (CA3 ou CA12)
- **Sociétés, groupement d'exercice, ou partage de frais** : copie de l'état de répartition des frais (groupement de fait, conv. d'ex. en commun)
- Etat de rapprochement bancaire et copie de l'extrait bancaire au 31/12/2025
- **Comptabilités manuelles** : copie de la **récapitulation annuelle** des recettes et des dépenses et du mois de **décembre 2025** du livre-journal des recettes et des dépenses
- **Comptabilités informatisées** : copie de la **balance comptable** des comptes 1 à 7 pour l'exercice 2025, des **journaux du mois de décembre 2025**, ainsi que du **document de synthèse attestant de la conformité du fichier FEC si vous n'avez pas complété l'OG ID 00**.
- **Si vous avez fait le choix de l'ECF (Examen de Conformité Fiscale) : transmission du fichier FEC (Fichier des Ecritures Comptables)**

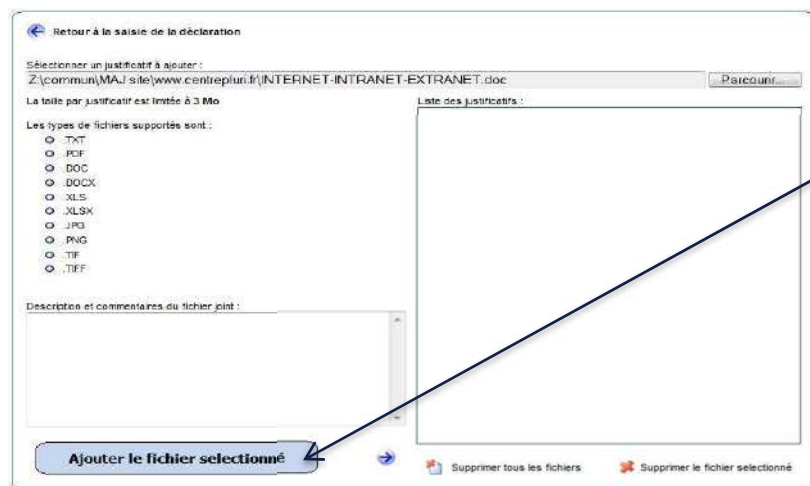


Cliquez sur « Parcourir » pour sélectionner le fichier à joindre.

Liste des extensions de fichiers que vous pouvez nous joindre avec votre déclaration.



Sélectionnez le fichier puis cliquez sur « Ouvrir ».



Cliquez sur « Ajouter le fichier sélectionné » pour qu'il apparaisse dans la liste des justificatifs à droite.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers, il suffit de refaire « Parcourir », et sélectionner votre fichier.

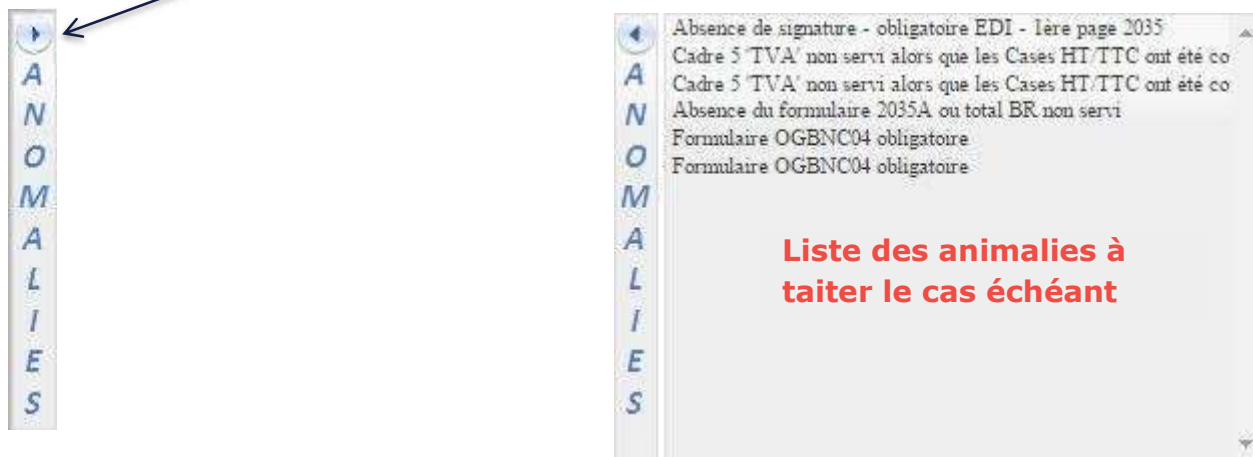
Pour revenir au menu général dans la saisie de la déclaration, appuyez sur :

 **Retour à la saisie de la déclaration**

en haut à gauche de cette fenêtre.

Traiter les anomalies sur votre déclaration 2035 et/ou les tableaux OGBNC

Cliquez sur **la flèche du cadre** « anomalies »



En cliquant sur le libellé de l'anomalie, vous accédez directement au formulaire et à la ligne concernés.

Lorsque toutes les corrections seront effectuées, vous pourrez envoyer la déclaration en cliquant sur .

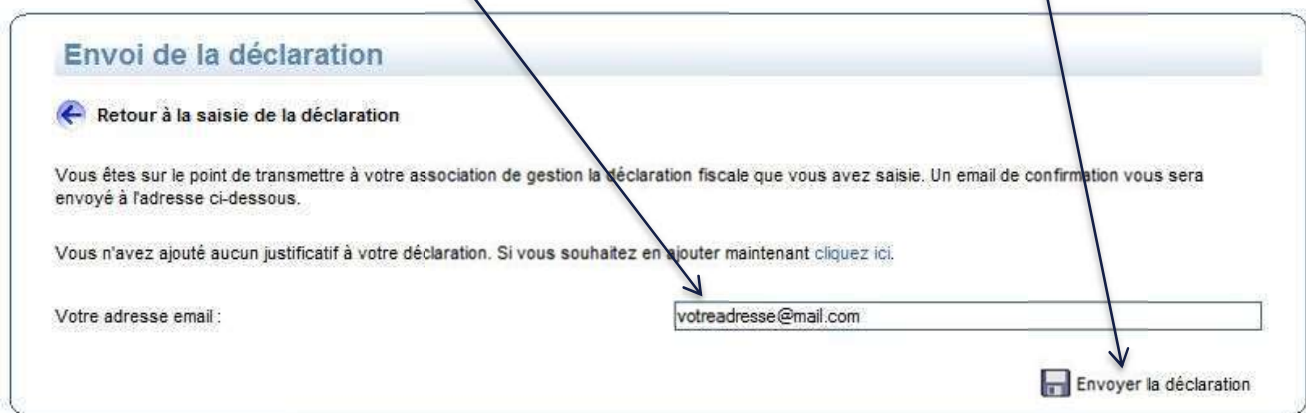
Envoyer la déclaration 2035, les tableaux OGBNC et les pièces justificatives au CPG

Pour rappel, vous pouvez interrompre et reprendre la saisie autant de fois que vous le souhaitez avant de faire l'envoi final. Les informations saisies seront conservées, pour ce faire cliquez sur l'icône. 

Lorsque vous êtes prêt(e), après avoir complété la déclaration et les tableaux OGBNC et joint d'éventuels justificatifs (déclaration SCM, déclarations de TVA...), cliquez sur le bouton  pour exécuter l'envoi.

A cet instant, un contrôle sera automatiquement réalisé. **Si des anomalies subsistent, la déclaration ne sera pas transmise et un message vous le signalera** (cf. page 35 du guide « Traiter les anomalies »).

Après avoir vérifié (ou modifié) l'adresse mail de retour, envoyez votre déclaration.



Envoi de la déclaration

[Retour à la saisie de la déclaration](#)

Vous êtes sur le point de transmettre à votre association de gestion la déclaration fiscale que vous avez saisie. Un email de confirmation vous sera envoyé à l'adresse ci-dessous.

Vous n'avez ajouté aucun justificatif à votre déclaration. Si vous souhaitez en ajouter maintenant [cliquez ici](#).

Votre adresse email :

 Envoyer la déclaration

CONFIRMATION DE L'ENVOI

Un message s'inscrit en haut de l'écran vous indiquant que l'envoi a été effectué.



Confirmation d'envoi

Votre déclaration a été transmise avec succès.
Un accusé de réception vous sera envoyé par email.

[Retour à la page d'accueil](#) [Déconnexion](#)

Vous recevrez dans votre messagerie un mail vous confirmant cet envoi avec, en pièce jointe, au format PDF, la déclaration 2035, les tableaux OGBNC que vous aurez saisis et les éventuels justificatifs joints. Si vous n'avez pas reçu ce message dans votre boîte mail pensez à vérifier dans vos courriers indésirables.

ACCUSÉ DE RECEPTION

Ce mail vous rappelle également le montant du résultat calculé et votre numéro SIRET.
Vérifiez ces deux éléments.

Le numéro SIRET vous identifie auprès de l'administration fiscale pour l'envoi de votre déclaration 2035 vers votre SIE (Service des Impôts des Entreprises) et le résultat fiscal indiqué est celui qui sera transmis à votre SIE comme base d'imposition.

{IdentiteAdherent},

Veillez trouver ci-joint votre déclaration saisie sur notre portail web en date du {DateSaisie} concernant votre exercice se clôturant le {DateClotureExercice}. Pour mémoire, votre Siret est le {Siret}. C'est ce dernier qui sera utilisé pour la télétransmission des éléments (attestation et/ou déclaration de résultat) en EDI-TDFC à votre centre des impôts.

Le montant du résultat déclaré est actuellement de {Résultat} euros (ce montant doit également être reporté sur votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042).

Par ailleurs, votre déclaration contenait le(s) justificatif(s) suivant(s) :

{ListeJustificatifs}

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier les informations transmises et, en cas d'erreur, procéder à une rectification.

Cordialement,
Votre Association Agréée {IdentiteOGA}

PS : Ne pas répondre, ceci est un email automatique envoyé par le service de Saisie Web

Merci de votre collaboration et bonne saisie de votre déclaration 2035